

Note

« Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée des processus de démocratisation »

Mamoudou Gazibo

Politique et Sociétés, vol. 21, n° 3, 2002, p. 139-160.

Pour citer cette note, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/000500ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

NOTE DE RECHERCHE

LE NÉO-INSTITUTIONNALISME DANS L'ANALYSE COMPARÉE DES PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION

Mamoudou Gazibo
Université de Montréal

Le néo-institutionnalisme s'est développé aux États-Unis au début des années 1980, porté par des auteurs aux orientations différentes allant du marxisme de Theda Skocpol à la perspective stratégique de Kenneth Shepsle et Barry Weingast¹. Il a émergé simultanément dans des domaines divers², mais c'est en politique comparée et en politiques publiques, notamment dans les travaux sur l'État-providence, qu'il s'est imposé³. Le préfixe «néo» rappelle l'existence, au début

1. Theda Skocpol, *States and Social Revolutions: A Comparative Analysis of France, Russia, and China*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1979; et «Bringing the State Back In: Strategies of Analysis in Current Research», dans *Bringing the State Back In*, sous la dir. de Peter B. Evans *et al.*, New York, Cambridge University Press, 1985, p. 3-37; Kenneth Shepsle et Barry Weingast, «Institutionalizing Majority Rule: A Social Choice Theory With Policy Implications», *American Economic Review*, vol. 72, n° 2, 1982, p. 367-371.
2. James G. March et Johan P. Olsen, *Rediscovering Institutions: the Organizational Basis of Politics*, New York, The Free Press, 1989, p. 2.
3. Voir par exemple Jane Jenson, «Canada's Shifting Citizenship Regime: The Child as Model Citizen», dans *Decentralisation and Regionalisation: Canada and the United Kingdom Compared*, sous la dir. de Michael Keating et Trevor C. Salmon, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2001, p. 107-124. Voir aussi Paul Pierson, *Dismantling The Welfare State? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994; et *The New Politics of the Welfare State*, Oxford, Oxford University Press, 2001; Denis Saint-Martin, *Building the New Managerialist State: Consultants and the Politics of Bureaucratic Reform in Britain, Canada and France*, Oxford, Oxford University Press, 2000. En France, cette approche est largement utilisée par ceux qui travaillent sur les politiques sociales. Voir le numéro spécial sur les approches cognitives des politiques publiques de la *Revue française de science politique*,

Mamoudou Gazibo, département de science politique, Université de Montréal, C.P. 6128 succursale Centre-ville, Montréal (Québec), Canada, H3C 3J7

Courriel : mamoudou.gazibo@umontreal.ca

du xx^e siècle, d'un ancien institutionnalisme occulté ensuite par le behaviorisme triomphant de l'après Deuxième Guerre mondiale. Les behavioristes, qui trouvaient cette approche trop empreinte d'idéalisme et de formalisme, ont alors proposé une explication des phénomènes politiques en termes de comportements et de valeurs, explication qui devait dominer la science politique américaine des années 1950 à 1970⁴. Cette nouvelle approche a connu les excès que l'on sait⁵ et c'est essentiellement contre ces excès que les pionniers du néo-institutionnalisme ont voulu réagir. Le nouvel institutionnalisme se rapproche de l'ancien (et diffère du behaviorisme) par l'utilisation des institutions comme variables explicatives autonomes⁶, mais il s'en distingue par une acception plus complexe de l'institution, donc par un champ d'investigation plus vaste que la démocratie et ses institutions formelles qui étaient au cœur de l'ancienne version. Ses thématiques couvrent ainsi l'étude traditionnelle de l'État, des institutions formelles ou sociales, de la démocratisation, des luttes pour le contrôle du pouvoir politique. Elles comprennent aussi le rôle des grandes entreprises, des firmes multinationales et des flux transnationaux, et même la formulation des politiques publiques, la problématique de l'État-providence et l'accès aux subsides de l'État, sources de luttes entre secteurs sociaux⁷.

Le néo-institutionnalisme a donc considérablement élargi le champ de la politique comparée. La définition de l'institution — qui couvre désormais les structures formelles, les normes sociales, les

notamment Pierre Muller, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », vol. 50, n° 2, 2000, p.189-207. Voir aussi Patrick Hassenteufel et Bruno Pallier, « Le social sans frontières ? Vers une analyse transnationaliste de la protection sociale », *Lien social et politique*, n° 45, 2001, p. 13-27.

4. Une œuvre représentative est celle de Gabriel Almond et Sydney Verba, *The Civic Culture : Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1963 ; et *The Civic Culture Revisited : An Analytic Study*, Boston, Little Brown, 1980.
5. Pour une revue critique, voir Bertrand Badie, *Le développement politique*, Paris, Économica, 1994.
6. Sur les points de convergence et de divergence entre le néo-institutionnalisme et les approches qui l'ont précédé, voir l'article pionnier de J. G. March et J. P. Olsen, « The New Institutionalism : Organizational Factors in Political Life », *American Political Science Review*, vol. 78, 1984, p. 734-749. Pour un exposé des variantes néo-institutionnalistes, voir Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n°s 3-4, 1997, p. 469.
7. Voir David E. Apter, « Un regard neuf sur l'institutionnalisme », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 129, 1991, p. 505. Voir aussi, au sujet de cette complexité, Walter W. Powell et Paul J. DiMaggio (dir.), *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, New York, The Free Press, 1991.

Résumé. Cet article procède à une revue critique de la contribution du néo-institutionnalisme à l'analyse comparée des processus de démocratisation. Cette perspective a provoqué une réorientation de la recherche en introduisant une variable institutionnelle renouvelée dans ce domaine où prévalaient des explications en termes de valeurs, de culture ou de pré-requis. L'article part de l'idée que 1) le néo-institutionnalisme comporte trois variantes qui fournissent chacune une perspective théorique relativement spécifique et 2) que la démocratisation se découpe en phases analytiques dont la compréhension fait appel à des outils différents. L'article expose alors la manière dont les modèles théoriques proposés par les trois néo-institutionnalismes sont appliqués à l'analyse de ces phases et discute de leur pertinence.

Abstract. This paper provides a critical review of the contribution of New Institutional theories to the Democratization studies. I argue that by emphasizing a renewed institutional variable, this approach led to a shift in a field where the dominant explanatory factors were then culture, values or economy. The paper builds on the premises that 1) New Institutionalism is a threefold approach, each of the variants using its own theoretical frameworks, and that 2) in an analytical perspective, democratization is not a uniform process, but is rather divisible in different phases. The paper then exposes the way the New Institutional theoretical models are applied to the understanding of each phase and provides a discussion about their merits and limits.

symboles et les idées — ainsi que l'insistance sur l'autonomie des institutions et sur leur capacité à structurer leur environnement ont conduit à une réorientation de la recherche et au recours à de nouveaux types de variables indépendantes. Il n'est pas fortuit que ces développements aient coïncidé avec l'apparition des premiers travaux sur la troisième vague de démocratisation⁸ dont les auteurs ont activement contribué à ce retour des institutions. Ils s'intéressaient initialement au renversement des régimes démocratiques⁹, à la nature et au fonctionnement des régimes autoritaires qui les ont remplacés¹⁰, et à l'arrivée au pouvoir des premiers régimes démocratiques de la troisième vague

8. Samuel Huntington, *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1992 ; voir aussi la synthèse de Doh Shull Shin, « On The Third Wave of Democratization: A Synthesis and Evaluation of Recent Theory and Research », *World Politics*, n° 47, 1994, p. 135-170 ; et pour une perspective critique, Renske Doorenspleet, « Reassessing The Three Waves of Democratization », *World Politics*, n° 52, 2000, p. 384-406.

9. Juan Linz et Alfred Stepan, *The Breakdown of Democratic Regimes: Crisis, Breakdown and Reequilibration*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1978.

10. Guillermo O'Donnell, *Modernization and Bureaucratic Authoritarianism: Studies in South American Politics*, Berkeley, University of California Press, 1979.

en Europe du Sud et en Amérique latine¹¹. Leurs travaux ont fini par conduire à la constitution des *democratization studies*, terme désignant à la fois la « transitologie », qui s'occupe du changement de la nature des régimes politiques, et la « consolidologie », qui s'intéresse au degré d'institutionnalisation des règles définissant ces régimes¹². D'un point de vue analytique, un consensus relatif existe sur deux points : sur la définition procédurale de la démocratisation à la suite de Joseph Schumpeter et Robert Dahl qui privilégient les élections, l'extension de la compétition et de la participation politiques¹³ ; et sur l'idée que c'est un processus complexe, incertain et réversible. La nouvelle perspective institutionnelle a permis d'étudier la démocratie suivant l'idée, explicitée par James March et Johan Olsen, qu'elle ne dépend pas uniquement des conditions sociales et économiques, mais aussi (voire surtout) de l'architecture institutionnelle¹⁴. L'accent est ainsi mis sur les processus de diffusion et de continuité institutionnelle, les innovations institutionnelles, les procédures juridiques, les règles du jeu, les jeux d'acteurs et les rapports de forces. Au cœur de ce changement de perspective, se trouve l'idée que les institutions ne sont pas de simples variables intervenantes, mais des arènes qui, bien qu'étant des construits, façonnent considérablement le procès politique¹⁵.

La présente note procède à une revue critique de la contribution du néo-institutionnalisme à l'analyse comparée des processus de démocratisation¹⁶. Dans cette perspective, l'argumentation se résume ainsi : 1) le néo-institutionnalisme est abordé comme une approche plurielle, chacune de ses variantes fournissant une perspective théorique spécifique dont la contribution se révèle asymétrique ; 2) la démocratisation est décomposée en phases analytiques, car la compréhension de ces phases fait appel à des outils différents ; et 3) la manière dont les modèles théoriques proposés par les néo-institutionnalistes

-
11. G. O'Donnell, Philippe Schmitter et Lawrence Whitehead, *Transitions From Authoritarian Rule* (en 4 volumes), Baltimore, John Hopkins University Press, 1986.
 12. Nicolas Guilhot et P. Schmitter, « De la transition à la consolidation : une lecture rétrospective des democratization studies », *Revue française de science politique*, vol. 50, n^{os} 4-5, 2000, p. 619.
 13. Robert A. Dahl, *Polyarchy: Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971 ; Joseph A. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1963.
 14. J. G. March et J. P. Olsen, « The New Institutionalism », p. 738.
 15. Michael Bratton et Nicolas Van de Walle, *Democratic Experiments in Africa: Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 41-43.
 16. Contribution que D. Apter, qui manquait manifestement de recul, trouvait faible au début des années 1990, au moment où l'Afrique et l'Europe de l'Est entraient dans la « troisième vague » de démocratisation. Voir D. E. Apter, « Un regard neuf sur l'institutionnalisme », p. 505-507.

servent à l'analyse de ces phases est exposée et leur pertinence discutée.

Cette tâche n'est pas sans poser quelques problèmes : d'une part, la perspective adoptée peut paraître trop généraliste et certains auteurs auront probablement de la réticence à se retrouver dans les catégories où ils sont classés ici ; d'autre part, la démocratisation comme le néo-institutionnalisme soulèvent des problèmes empiriques, théoriques et méthodologiques divers¹⁷. Nous ne pouvons ni les traiter tous ici, ni évoquer l'ensemble de la littérature et du reste ce n'est pas l'objet du présent article, mais dans les pages qui suivent, nous revenons sur certains de ces enjeux.

NÉO-INSTITUTIONNALISMES ET EXPLICATION DU PASSAGE À LA DÉMOCRATIE

La troisième vague de démocratisation a commencé en Europe du Sud avec la révolution des Œillets au Portugal (1974), la démocratisation de l'Espagne post-franquiste (1975) et les transitions en Amérique du Sud, notamment en Argentine (1983) et au Brésil (1985). Le mouvement qui a conduit à l'émergence du néo-institutionnalisme a été porté en partie par des auteurs étudiant ces expériences afin d'expliquer le processus complexe de reversement de l'autoritarisme et de son remplacement éventuel par un régime démocratique¹⁸.

Les néo-institutionnalistes intéressés aux transitions vers la démocratie fournissent une explication de l'occurrence de celles-ci qui n'est plus une perspective économique, comme celle de Seymour Martin Lipset, ou culturelle comme celle de Gabriel Almond et Sidney Verba, mais qui s'apparente au modèle des changements institutionnels proposé par Stephen Krasner¹⁹. Ce dernier modèle, qualifié de statique par Kathleen Thelen et Sven Steinmo²⁰, distingue entre des périodes de

17. Pour une revue des faiblesses du néo-institutionnalisme, voir entre autres Ove K. Pedersen, «Nine Questions to a Neo-institutional Theory in Political Science», *Scandinavian Political Studies*, vol. 14, n° 2, 1991, p. 125-148 ; Michael J. Georges, «New Institutional Explanations for Institutional Change : A Note of Caution», *Politics*, vol. 21 n° 2, 2001, p. 137-145. Sur les limites des théories de la démocratisation, voir la synthèse de Thomas Carothers, «The End of The Transition Paradigm», *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 1, 2002, p. 5-21.

18. G. O'Donnell et P. Schmitter, *Transitions From Authoritarian Rule : Tentative Conclusions About Uncertain Democracies*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1986, p. 3-5.

19. Stephen Krasner, «Approaches to the State : Alternative Conceptions and Historical Dynamics», *Comparative Politics*, vol. 16, n° 2, 1984, p. 223-246.

20. S. Steinmo et K. Thelen, «Historical Institutionalism in Comparative Politics», dans *Structuring Politics, Historical Institutionalism in Comparative Analysis*, sous la dir. de S. Steinmo *et al.*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 15.

continuité ou de stabilité institutionnelle et des périodes de crises. Ces dernières sont présentées de façon un peu tautologique comme des « moments où des changements institutionnels importants se produisent, créant par là des bifurcations qui engagent le développement historique sur un nouveau trajet²¹ ».

Au moins deux pistes de recherche distinctes se présentent ici aux néo-institutionnalistes du point de vue de la démocratisation : d'abord, ce qui provoque le passage à la démocratie²² ; ensuite, une fois le tournant pris, le *design* institutionnel, dans la mesure où plusieurs types possibles existent.

La libéralisation et l'émergence des institutions

La première piste mène à appréhender les institutions comme des variables dépendantes, c'est-à-dire expliquer le processus de leur émergence²³. En général, indépendamment de leurs tendances respectives, les néo-institutionnalistes font appel à des catalyseurs, s'exposant ainsi au reproche de ne pas proposer une explication institutionnelle²⁴. Une partie de leur faiblesse vient de ce qu'ils suivent le modèle de S. Krasner selon lequel ces crises proviennent de changements dans l'environnement externe. Les chocs externes qui se retrouvent en amont du déclenchement des différentes transitions sont variés²⁵. Au moins quatre cas de figure sont fréquemment invoqués par les néo-institutionnalistes²⁶, mais avec des configurations spécifiques dans les travaux sur la démocratisation.

Les transitions peuvent s'expliquer en premier lieu par l'impact des crises économiques. En Afrique, sans s'y réduire, les causes profondes de l'apparition de processus de démocratisation sont généralement rap-

21. P. Hall et R. Taylor, « La science politique », p. 476.

22. Ce qui introduit la question du *path shifting* intensément étudiée dans d'autres domaines. Voir Yves Surel, « Comparer les sentiers institutionnels, la réforme des banques centrales au sein de l'Union européenne », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 7, n° 1, 2000, p. 135-166 ; J. Jenson, « Canada's Shifting Citizenship Regime ».

23. Aspect que S. Steinmo et K. Thelen trouvaient négligé au profit de l'explication du caractère structurant des institutions. Voir S. Steinmo et K. Thelen, « Historical Institutionalism », p. 14. Voir aussi Elisabeth S. Clemens et James M. Cook, « Politics and Institutionalism: Explaining Durability and Change », *Annual Review of Sociology*, vol. 25, 1999, p. 441-466.

24. M. J. Georges, « New Institutional Explanations for Institutional Change », p. 137.

25. Adam Przeworski, *Democracy and the Market: Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 98-99.

26. K. Thelen et S. Steinmo, « Historical Institutionalism », p. 16.

portées à ce que KankwendaMbaya qualifie de « crise du modèle d'accumulation économique de l'État post-colonial²⁷ ». Au Bénin, pays laboratoire de la démocratisation en Afrique²⁸, l'idée que le processus est d'abord le fruit de la banqueroute économique fait l'objet d'un consensus, que les perspectives soient néo-institutionnelles²⁹ ou non³⁰. Les mêmes causes produisant ici les mêmes effets, la transition dans de nombreux autres pays comme le Niger, le Mali, le Congo, la Côte d'Ivoire s'explique par ces mêmes facteurs³¹.

L'occurrence des transitions est expliquée en deuxième lieu comme le résultat de conflits militaires³². Les expériences pionnières en Europe du Sud et en Amérique latine entrent dans cette catégorie. La révolution des Œillets au Portugal s'explique largement par le contexte de guerre coloniale frustrante pour les jeunes officiers. C'est l'enlèvement dans la guerre qui a mené le Mouvement des forces armées (MFA) à renverser Caetano, le successeur de Salazar et à initier ensuite une transition³³. De même, la transition en Argentine s'explique ainsi largement par la tournure de la guerre des Malouines contre l'Angleterre, car la défaite a fait perdre la légitimité au pouvoir militaire, rendant l'ouverture démocratique possible. Une variante de ce type d'explication consiste à voir dans certaines formes violentes de prise de pouvoir comme celles expérimentées au Mali en 1991 et au Niger en 1999, qui permettent ensuite des élections libres, des « coups d'État démocratiques ».

-
27. Kankwenda Mbaya, « Crise économique, ajustement et démocratie en Afrique », dans *Processus de démocratisation en Afrique : problèmes et perspectives*, sous la dir. d'Eshetu Shole et Jibrin Ibrahim, Paris, Karthala, 1995, p. 64.
 28. Expression de Jean-François Couvrat, reprise par Francis Akindès, *Les mirages de la démocratisation en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Karthala, 1996, p. 59.
 29. Chris Allen, « Restructuring an Authoritarian State », *Occasional Papers*, n° 40, Edinburgh, Centre of African Studies, Edinburgh University, 1992; Bruce Magnusson, « Benin, Legitimizing Democracy: New Institutions and the Historical Problem of Economic Crisis », *L'Afrique politique 1996*, Paris, Karthala, p. 33-54.
 30. Richard Banégas, « Mobilisations sociales et oppositions sous Kérékou », *Politique africaine n° 59 : le Bénin*, Paris, Karthala, 1995, p. 25-44; Théophile Vittin, « Bénin : du système Kérékou au renouveau démocratique », dans *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, sous la dir. de Jean-François Médard, Paris, Karthala, 1991, p. 93-115.
 31. J. F. Médard, « Crise africaine et démocratisation : les perspectives difficiles de la transition démocratique en Afrique subsaharienne », communication présentée à la table ronde « Démocratie et tensions sociales dans le Tiers Monde », Madras, 1992, 18 p.; M. Bratton et N. Van de Walle, *Democratic Experiments in Africa*, p. 1.
 32. P. Hall et R. Taylor, « La science politique », p. 476
 33. Kenneth Maxwell, « Regime Overthrow and the Prospects for Democratic Transition », dans *Transitions From Authoritarian Rule*, vol. 2, p. 109.

L'occurrence des transitions est expliquée en troisième lieu par le stimulus de l'environnement externe. Adam Przeworski³⁴ considère que la concomitance des transitions implique une certaine homogénéité. Dans un monde où le répertoire institutionnel est limité, les nouvelles démocraties apprennent des vieilles et les unes des autres. Cette perspective découle des théories néo-institutionnelles de la diffusion des idées et des modèles institutionnels que l'on retrouve chez Peter Hall ou encore Margaret Weir³⁵. Elle permet d'expliquer pourquoi les dynamiques politiques sont similaires dans des contextes pourtant culturellement ou économiquement différents. Le mimétisme ou les contagions peuvent imposer une conformité au contexte environnant. En Europe du Sud (Espagne, Italie, Grèce, Portugal, Turquie), le passage à la démocratie est lié en partie à la construction européenne, à ses institutions, aux obligations découlant de ses traités et à l'exigence corrélatrice d'instauration d'un État de droit³⁶. C'est aussi le cas lorsqu'un conflit survient entre les normes des institutions en place et les normes de l'environnement externe³⁷. Guy Hermet³⁸ appelle à tenir compte des effets de la mondialisation actuelle et Larry Diamond³⁹ parle de révolution démocratique globale. Dans ce sens, le passage à la démocratie en Europe de l'Est et en Afrique est indissociable de ce processus global.

L'occurrence des transitions est expliquée en quatrième lieu par les stratégies d'acteurs. Cette explication est avancée par les tenants de l'institutionnalisme historique et ceux du choix rationnel qui divergent cependant sur la question de la formation des préférences. Elisabeth Wood évoque au sujet de l'Afrique du Sud et du Salvador une démocratisation par voie insurrectionnelle, considérant que les mobilisations populaires sont cruciales dans ces sociétés oligarchiques et répressives⁴⁰.

34. A. Przeworski, *Democracy and the Market*, p. 98.

35. P. Hall, *The Political Power of Economic Ideas : Keynesianism Across Nations*, Princeton, Princeton University Press, 1989 ; et « The Movement From Keynesianism to Monetarism : Institutional Analysis and British Economic Policy in the 1970's », dans *Structuring Politics*, p. 90-113 ; Margaret Weir, « Ideas and the Politics of Bounded Innovation », dans *Structuring Politics*, p. 188-216.

36. P. Schmitter, « An Introduction to the Southern European *Transitions from Authoritarian Rule* », dans *Transitions From Authoritarian Rule*, p. 4.

37. J. G. March et J. P. Olsen, *Rediscovering Institutions*, p. 167.

38. Guy Hermet, « Un concept et son opérationnalisation : la transition démocratique en Amérique latine et dans les anciens pays communistes », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1, n° 2, 1994, p. 289.

39. Larry Diamond, « The Globalization of Democracy : Trends, Types, Causes, and Prospects », dans *Global Transformation and the Third World*, sous la dir. de Robert Slater *et al.*, Boulder, Lynne Rienner, 1992, p. 31-69.

40. Elisabeth Jean Wood, *Forging Democracy From Below : Insurgent Transitions in South Africa and El Salvador*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000. Ici, les mobilisations paralysent le système et favorisent l'émergence d'une contre-élite qui contraint les élites oligarchiques à négocier.

Mais elle admet l'idée émise par A. Prezeworski, qui lie le changement à l'existence d'une alternative organisée. Tout un pan de la littérature insiste sur les arrangements résultant de ce que l'on pourrait appeler, à la suite de Michel Dobry, des « transactions collusives » entre élites. Chez des auteurs comme Guillermo O'Donnell, G. Hermet, Terry L. Karl, Paul Schmitter et bien d'autres, on trouve une insistance sur les fractures qui surviennent au sein du régime autoritaire entre les durs (*hard liners*) et les modérés (*soft liners*). Lorsque les modérés l'emportent, ils négocient avec l'opposition pour opérer une transition en douceur⁴¹.

C'est relativement à l'explication de l'occurrence des transitions qu'apparaît la filiation entre les faiblesses de la transitologie et ses emprunts au néo-institutionnalisme, lequel n'est pas un modèle de changement mais un modèle d'ordre. Par ailleurs, l'incohérence entre l'ontologie institutionnelle de ces travaux et le défi de l'explication institutionnelle du processus de changement de régime apparaît. La relation causale repose sur peu de facteurs institutionnels et l'analyse a effectivement peu de spécificité ici par rapport à d'autres analyses économiques ou structurelles. L'institutionnalisme sociologique, par exemple, est complètement absent du débat, le terrain des analyses du changement selon le modèle jurisprudentiel — ou de conformité sociale des institutions démocratiques — étant largement dominé par les perspectives culturalistes.

Toutefois, il convient de revenir sur la perspective dialectique qu'adoptent les institutionnalistes et de distinguer les analyses qui ont recours aux institutions comme variables dépendantes de celles qui y ont recours comme variables indépendantes. D'une part, lorsqu'ils abordent les institutions comme variables dépendantes et notamment lors des périodes critiques⁴², les néo-institutionnalistes admettent que les institutions qui émergent ne sont pas uniquement le fruit d'institutions, comme l'ont montré Walter W. Powell et Paul DiMaggio⁴³ qui, en institutionnalistes sociologiques, insistent sur les phénomènes d'isomorphisme explicatifs du changement institutionnel⁴⁴. D'autre part, même ceux qui poussent le plus loin l'idée selon laquelle les institutions dictent les comportements admettent, en général, que ces dernières « ne naissent pas seules⁴⁵ », même si

41. Ces fractures sont cependant postérieures à des modifications de l'environnement externe.

42. Ruth B. Collier et David Collier, *Shaping the Political Arena: Critical Junctures, the Labor Movement, and Regime Dynamics in Latin America*, Princeton, Princeton University Press, 1991.

43. W. W. Powell et P. DiMaggio (dir.), *The New Institutionalism in Organizational Analysis*.

44. Thomas Koelble, « The New Institutionalism in Political Science and Sociology », *Comparative Politics*, vol. 27, n° 1, 1995, p. 235.

45. Mary Douglas, *Ainsi pensent les institutions*, Paris, Usher, 1989.

d'autres incitent à se méfier d'une approche trop volontariste du processus de leur émergence⁴⁶.

Le tournant démocratique et le *design* institutionnel

La seconde piste concerne le *design* institutionnel. Plus précisément, elle impose d'expliquer pourquoi, une fois le tournant démocratique pris, certains types d'arrangements particuliers prévalent, dans la mesure où, après tout, un éventail important de possibilités existe. Ici, les réponses des néo-institutionnalistes sont diverses, mais nous nous intéressons essentiellement aux types de régimes politiques et de règles électorales dont le choix est influencé par la rationalité, les processus d'apprentissage ou les héritages historiques.

Joseph Colomer, auteur représentatif de l'institutionnalisme des choix rationnels, a ainsi tenté de montrer qu'au moment de la transition, le type de régime (présidentiel, parlementaire, mixte) et les modes de scrutin (majoritaire ou proportionnel) qui vont structurer les interactions résultent de choix dépendant eux mêmes du rapport de forces entre les acteurs en présence. Lorsque les acteurs détiennent déjà le pouvoir, et surtout lorsqu'ils ont un parti à vocation majoritaire, ils choisissent le régime présidentiel et le scrutin majoritaire qui, combinés, leur permettent de conforter leur position. À l'inverse, l'opposition, en général fragmentée dans cette phase du processus, opte pour le régime parlementaire et le scrutin proportionnel, car leur combinaison présente alors un double avantage : elle permet une représentation de toutes ses composantes dans les instances législatives et elle implique, au niveau de l'exécutif, la formation de coalitions en vue de satisfaire les nombreuses ambitions. Les formules institutionnelles choisies sont donc en réalité les options des plus forts du moment⁴⁷.

Mais cette explication souffre de ce que M. Dobry appelle l'illusion héroïque⁴⁸. Elle prête aussi le flanc à la critique adressée aux tenants du choix rationnel en général⁴⁹, en ce qui a trait à la rationalité et au caractère donné des préférences qui les amènent à proposer des modèles universels. On ne peut pas s'empêcher de rappeler l'objection

46. K. Thelen et S. Steinmo, « Historical Institutionalism », p. 9 ; J. G. March et J. P. Olsen, *Rediscovering Institutions*, p. 4 et s.

47. Joseph Colomer, « Le choix des institutions dans la transition à la démocratie : l'expérience de l'Europe orientale », communication présentée au colloque « Choix rationnel et démocratie », Association française de science politique, Bordeaux, 1996. Voir aussi « Transition by Agreement : Modeling the Spanish Way », *American Political Science Review*, vol. 85, n° 4, 1991, p. 1283-1302.

48. M. Dobry, *Sociologie des crises politiques*, p. 79 et s.

49. Donald P. Green et Ian Shapiro, *Pathologies of Rational Choice Theory : A Critique of Applications in Political Science*, New Haven, Yale University Press, 1994.

olsonienne du *free rider*, surtout dans ces moments d'incertitude caractéristiques de la démocratisation⁵⁰. On ne peut s'empêcher non plus de douter de la cohérence des coalitions et des intérêts autour desquels celles-ci se nouent⁵¹.

Les tenants de l'institutionnalisme historique évitent ces critiques en refusant de prendre les questions de mobilisation, d'intérêt et de formules institutionnelles comme données. S'ils admettent l'intentionnalité des acteurs et l'importance des choix, ils s'interrogent aussi sur l'origine même de ces choix en accord avec la prémisse selon laquelle les institutions laissent leur marque bien après les moments de changement, obligeant les acteurs à définir les nouvelles options par rapports aux anciennes. Le débat constitutionnel en Afrique est souvent marqué de références aux régimes militaires, aux traditions de parti unique et aux pouvoirs présidentielistes⁵². Au Bénin, l'option en faveur du régime présidentiel a été clairement présentée comme dictée par le souvenir des années d'instabilité dues en partie au contexte institutionnel⁵³. Ce seraient donc les anciennes institutions qui expliquent les options prises.

Quant à l'institutionnalisme sociologique, les perspectives culturalistes ne lui laissent pas de marge sur ce point, notamment dans les expériences africaines où l'on invoque les incohérences cognitives et la non-conformité sociale des modèles institutionnels importés⁵⁴. Si les travaux qui s'inscrivent dans cette perspective exagèrent la dimension externe et l'inadéquation des modèles institutionnels, ils permettent néanmoins de nuancer le volontarisme suggéré par les tenants du choix rationnel en mettant en exergue les phénomènes d'isomorphisme, de

50. Mancur Olson, *La logique de l'action collective*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986. Selon lui, dans une action collective, les acteurs rationnels vont essayer d'obtenir les bénéfices générés par la mobilisation des autres sans s'investir pour éviter les coûts que cela comporte.

51. K. Thelen et S. Steinmo, « Historical Institutionalism », p. 9. Voir aussi la critique d'Alessandro Pizzorno qui considère que « les présupposés néo-utilitaristes ne peuvent expliquer les fondements mêmes du choix politique dans une démocratie ». A. Pizzorno, « Sur la rationalité du choix démocratique », dans *Sur l'individualisme*, sous la dir. de Pierre Birnbaum et Jean Leca, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1986, p. 340.

52. M. Bratton et N. Van de Walle, *Democratic Experiments in Africa*; Naomi Chazan et al., *Politics and Society in Contemporary Africa*, Boudier, Lynne Rienner, 1999; Patrick Quantin et Jean-Pascal Daloz, (dir.), *Transitions démocratiques africaines : dynamiques et contraintes*, Paris, Karthala, 1997.

53. Maurice Ahanhanzo Glélé, « Le Bénin », dans *L'Afrique en transition vers le pluralisme ?*, sous la dir. de Gérard Conac, Paris, Economica, 1993.

54. Voir par exemple Sophia Mappa, « L'injonction démocratique dans les politiques européennes de développement », dans *Développer par la démocratie ? Injonctions occidentales et exigences planétaires*, sous la dir. de S. Mappa, Paris, Karthala, 1995.

jurisprudence ou de « *cultural embeddedness*⁵⁵ » qui expliquent l'origine, mais aussi les (absences de) transformations institutionnelles en les liant à une nécessité d'ajustement aux normes sociales⁵⁶.

NÉO-INSTITUTIONNALISMES ET CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE

Lorsqu'ils ont recours aux institutions pour comprendre les conditions de la consolidation de la démocratie, les néo-institutionnalistes, notamment historiques, s'appuient sur deux sortes d'explications : l'impact des nouveaux types d'arrangements institutionnels adoptés et l'héritage légué par l'ancien ordre institutionnel. Le premier type d'explications est basé sur l'idée de la force du droit et des institutions ; il repose sur la prémisse que les institutions prescrivent les comportements et les relations entre les acteurs, rendent possibles des conflits du fait de l'ordonnement des rôles et prévoient des mécanismes de régulation. T. L. Karl et P. Schmitter considèrent dans ce sens que « les arrangements établis par les principaux acteurs politiques durant une période de transition entre deux régimes instaurent des règles, des rôles et des modèles de comportements qui peuvent (ou non) marquer une rupture importante avec le passé et qui, à leur tour, génèrent les institutions qui vont modeler les perspectives de consolidation du régime dans l'avenir⁵⁷ ».

Dans cette perspective, de nombreux auteurs ont marqué leur préférence pour le régime de type parlementaire, à leurs yeux plus favorable à la durabilité de la démocratie, en raison de sa souplesse⁵⁸. C'est à une conclusion similaire que sont parvenus Cindy Skach et Alfred Stepan qui cherchaient aussi à déterminer l'impact des formules institutionnelles : ils estiment que le parlementarisme pur est le plus fortement corrélé avec la consolidation démocratique⁵⁹. D'autres auteurs ont montré que, dans

55. Concept de Karl Polanyi, *The Great Transformation*, Boston, Beacon Press, 1944, repris entre autres par W. W. Powell et P. DiMaggio.

56. Voir la synthèse de T. Koelble utilisant notamment Mark Granovetter et Richard Swedberg ainsi que W. Powell et P. Di Maggio. Voir aussi P. Hall et R. Taylor sur l'institutionnalisme sociologique.

57. Terry Lynn Karl et P. Schmitter, « Les modes de transition en Amérique latine, en Europe du Sud et de l'Est », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 128, 1991, p. 289-291.

58. J. Linz et A. Stepan, *The Breakdown of Democratic Regimes* ; J. Linz, « The Perils of Presidentialism », *Journal of Democracy*, n° 1, 1990 ; A. Przeworski et al., « What Makes Democracy Endure ? », dans *Consolidating the Third Wave Democracies, Themes and Perspectives*, sous la dir. de L. Diamond et al., Baltimore, John Hopkins University Press, 1997, p. 300.

59. Cindy Skach et A. Stepan, « Constitutional Frameworks and Democratic Consolidation : Parliamentarism Versus Presidentialism », *World Politics*, vol. 46, n° 1, 1993, p. 1-22.

des sociétés plurielles, un régime permettant la représentation des identités dans les institutions centrales et régionales (au moyen de la décentralisation) était plus à même de préserver l'État et la démocratie. Dominique Darbon a mis l'accent sur la transaction démocratique de la nation arc-en-ciel⁶⁰ et Arend Lijphart a contribué avec d'autres à populariser le concept du régime consociatif utilisé en Belgique ou en Suisse⁶¹ comme alternative au principe majoritaire peu adapté à ces sociétés fragmentées. Ces auteurs expriment l'idée que les institutions ont un pouvoir structurant. Évoquant Mary Douglas, Philippe Corcuff, estime que, même si les institutions sont produites par les interactions entre acteurs, elles gardent le primat car en dernière analyse, elles fournissent « les catégories de pensée et d'action » qui guident les acteurs et non l'inverse⁶².

Le second type d'explications proposé par les institutionnalistes historiques vient d'une tradition remontant à Tocqueville⁶³. Le concept de *path dependence* (dépendance au sentier) en rend bien compte, même si ses acceptions sont nombreuses⁶⁴. Retenons ici que les institutions créent les conditions de leur propre reproduction, comme le montrent les travaux de Paul Pierson à propos de l'État-providence⁶⁵. P. Schmitter et T. L. Karl

60. Le nom mythique de l'Afrique du Sud. Voir Dominique Darbon, « Une transaction démocratique : le miracle de la refondation », *Les Temps modernes*, n° 585, 1995, p. 294-313.

61. Parmi les nombreux travaux d'Arend Lijphart sur la question, citons les plus fondateurs : *The Politics of Accommodation : Pluralism and Democracy in the Netherlands*, Berkeley, University of California Press, 1968, et *Democracies : Patterns of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-one Countries*, New Haven, Yale University Press, 1984, dont une version révisée est parue en 1999 sous le titre *Patterns of Democracy : Government Forms and Performance in Thirty-Six Countries*, New Haven, Yale University Press. Pour une synthèse qui date toutefois, voir Mattéi Dogan et Dominique Pelassy, *Sociologie politique comparative : problèmes et perspectives*, Paris, Économica, 1981, p. 93-102.

62. Philippe Corcuff, *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan, 1995.

63. Dans *L'ancien régime et la révolution* (Paris, Gallimard, 1967, p. 33-44 et 319), Tocqueville soutient une thèse de la continuité institutionnelle. Alors que beaucoup considéraient 1789 comme une rupture radicale avec le système monarchique, il estimait que la révolution n'avait abouti qu'à mettre une tête nouvelle sur un corps servile, exprimant par cette métaphore, l'idée qu'on ne fait pas table rase du passé en matière de changement politique.

64. Voir P. Pierson, « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *American Political Science Review*, vol. 94, n° 2, 2000, p. 251-267 ; M. Dobry, « Les voies incertaines de la transitologie, choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence », *Revue française de science politique*, vol. 50, n°s 4-5, 2000, p. 585-614 ; Margaret Lévi, « A Model, a Method and a Map : Rational Choice in Comparative and Historical Analysis », dans *Comparative politics : Rationality, Culture and Structure*, sous la dir. de Mark I. Lichbach et Alan S. Zuckerman, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 19-41.

65. P. Pierson montre comment dans les années 1980, Ronald Reagan et Margaret Thatcher ont moins réussi à démanteler l'État-providence en raison de l'existence

ont signalé que les arrangements institutionnels en place avant la transition sont porteurs de normes, de mœurs et d'habitudes qui continuent d'influencer la manière dont le processus évolue ensuite⁶⁶. G. Hermet a appelé à envisager l'avenir de la démocratie en Europe de l'Est et en Amérique latine selon les types d'héritages à gérer par les nouvelles autorités : celui des régimes militaires en Amérique latine et celui de la *nomenklatura* en Europe de l'Est, qui constituent des défis différents dans l'optique de la consolidation démocratique. G. Hermet s'intéresse aussi à la nature des sociétés est-européennes et latino-américaines avant la parenthèse communiste pour expliquer leurs chances de réussite : les chances diminuent quand on passe des sociétés déchues qui redécouvrent une tradition démocratique dont elles ont été spoliées (comme la Pologne) aux sociétés immatures, puis aux sociétés réfractées et aux sociétés ennemies, qui ont des traditions institutionnelles pré-communistes moins propices⁶⁷. Claus Offe ou encore A. Przeworski ont appliqué des démarches voisines en montrant que la réussite de la démocratisation en Europe de l'Est dépendait de la triple transition impliquée : construction de la démocratie, construction du marché, reconstruction de l'État. La période communiste a laissé, sur chacun de ces points, un héritage d'institutions politiques et économiques qui s'avère lourd de conséquences pour la consolidation du nouveau système⁶⁸. Plus récemment, Taras Kuzio s'est demandé, dans des travaux sur l'Ukraine, si ce pays et d'autres encore ne faisaient pas plutôt face à une quadruple transition. Insérant la question du nationalisme comme une variable à part entière, il conclut que le succès de la transition et la consolidation subséquente de la démocratie dans ces pays étaient improbables avec cette question en suspens⁶⁹. Il reprend ainsi une idée que l'on trouvait déjà chez Dankwart Rustow⁷⁰.

Ces types de perspectives se retrouvent aussi dans la littérature sur la consolidation des processus de démocratisation en Afrique. Dans l'un des

de groupes et d'intérêts qui, s'étant institutionnalisés, avaient la capacité à s'opposer de ces politiques. Voir P. Pierson, *Dismantling the Welfare State ?* Cette perspective a été récemment nuancée aussi bien par l'auteur (dans *The New Politics of the Welfare State*) que par les approches en terme de *path shifting* (ou bifurcation).

66. T. L. Karl et P. Schmitter, « Les modes de transition ».

67. De G. Hermet, voir « Un concept et son opérationnalisation » ; *Le passage à la démocratie*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1996 ; et « La démocratisation au vingtième siècle : une comparaison Amérique latine/Europe de l'Est », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, n° 2, 2001, p. 285-304.

68. Claus Offe, *Varieties of Transitions : The East European and East German Experience*, Cambridge, The MIT Press, 1997 ; A. Przeworski et al., *Sustainable Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

69. De Taras Kuzio, voir « The National Factor in Ukraine's Quadruple Transition », *Contemporary Politics*, vol. 6, n° 2, 2000, p. 143-164 ; et « Transition in Post-Communist States : Triple or Quadruple ? », *Politics*, vol. 21, n° 3, 2001, p. 169.

70. Dankwart A. Rustow, « Transitions to Democracy : Toward a Dynamic Model », *Comparative Politics*, vol. 2, n° 2, 1970, p. 350 et s.

ouvrages les plus complets sur la question, Michel Bratton et Nicolas Van de Walle montrent que non seulement la nature des transitions, mais aussi les possibilités d'institutionnalisation de la démocratie sont largement dépendantes des institutions précédentes⁷¹. Dans la mesure où celles-ci ont pour dénominateur commun le néo-patrimonialisme⁷², les chances de consolidation sont largement affectées.

A contrario, l'on peut observer au cas par cas l'impact positif des nouveaux arrangements institutionnels. Au Bénin, par exemple, le système démocratique a pris de l'épaisseur parce que, malgré les crises récurrentes entre Parlement et exécutif, les difficultés économiques, les imperfections et la « marchandisation du vote », les nouvelles institutions, notamment la cour constitutionnelle, oeuvrent en faveur de sa cristallisation⁷³. Dans ce sens d'un ancrage progressif des pratiques et des valeurs démocratiques véhiculées par les institutions, même certaines formes de dysfonctionnement et de contentieux électoraux⁷⁴ ou mieux, de coups d'État⁷⁵ sont interprétés comme la manifestation de la résistance qu'opposent les institutions démocratiques à des acteurs réfractaires. En s'ancrant progressivement dans leur contexte, celles-ci produisent un *habitus* qui oriente les acteurs vers des actions, y compris celles en apparence non démocratiques, dont la finalité est d'empêcher le retour à l'ordre institutionnel autoritaire.

Lorsqu'ils adoptent une perspective en termes de choix, les néo-institutionnalistes fournissent une explication de la consolidation en termes de stratégies entre élites. Certains auteurs, qui adoptent plutôt une perspective d'institutionnalisme historique ont offert cependant une explication de la durabilité de la démocratie d'après les comportements des acteurs. G. O'Donnell, P. Schmitter et Laurence Whitehead ont ouvert la voie à toute une série de travaux insistant sur l'importance de la transition par pacte entre groupes établis, plus porteuse de chances de réussite que les autres modalités. T. L. Karl et P. Schmitter⁷⁶ ont repris

71. M. Bratton et N. Van de Walle, « Conclusion », dans *Democratic Experiments in Africa*, p. 268-279.

72. Pour un exposé complet sur cette question, voir parmi les nombreux travaux de J. F. Médard, « L'État néopatrimonial en Afrique noire », dans *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, sous la dir. de J. F. Médard, Paris, Karthala, 1991, p. 323-353.

73. Voir : sur les crises, B. Magnusson, « Benin : Legitimizing Democracy » ; sur le vote, R. Banégas, « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, n° 69, 1998, p. 75-87 ; sur la résistance de la cour constitutionnelle, Cédric Mayrargue, « "Le caméléon est remonté en haut de l'arbre" : le retour au pouvoir de Mathieu Kérékou au Bénin », *Politique africaine*, n° 62, juin 1996, p. 124-131.

74. P. Quantin, « Pour une analyse comparative des élections africaines », *Politique africaine*, n° 69, 1998, p. 12-28.

75. M. Gazibo, « Niger : l'usure progressive d'un régime militaire », *Afrique contemporaine*, n° 191, 1999, p. 29-42.

76. T. L. Karl et P. Schmitter, « Les modes de transition ».

cette idée en montrant que des quatre types de transition qu'ils ont identifiés (par pacte, par réforme, imposée, par révolution) la transition par pacte est susceptible de conduire le plus sûrement à la démocratie durable. G. Hermet a montré « les impurs bienfaits de la connivence » en Espagne et au Portugal, pays considérés comme des cas de « démocratisation à l'amiable » entre héritiers de l'ancien régime et démocrates⁷⁷. À l'inverse, il montre que ni « les aventuriers et les idéalistes réfractaires à tout compromis avec leurs principes⁷⁸ », ni les « démocrates excessifs⁷⁹ » (expression empruntée à Tocqueville) ne mènent la démocratie à la consolidation.

D'autres auteurs, plus proches de la théorie des choix rationnels, mettent clairement en avant les stratégies d'acteurs. Guiseppe DiPalma⁸⁰ a défendu cette position volontariste en soutenant que la démocratie pouvait être construite (*crafted*) dans tous les types de contextes, y compris ceux qui paraissent structurellement défavorables. Richard Gunter et John Higley, J. Higley et Jan Pakulski ainsi que Michael Burton et J. Higley ont mis l'accent sur le caractère crucial du rôle des élites, notamment le consensus entre elles, indispensable à la consolidation démocratique⁸¹. A. Przeworski croit aussi en l'importance du pacte, mais il insiste plus encore sur une explication instrumentale : Les institutions démocratiques durent non seulement parce qu'elles punissent ceux qui ne les respectent pas, mais, mieux encore, parce qu'elles institutionnalisent l'incertitude et offrent aux acteurs un cadre stable dans lequel ils peuvent défendre leurs intérêts⁸². C'est là une explication conforme aux présupposés utilitaristes des tenants du choix rationnel pour lesquels les raisons de la durabilité des institutions, autant que celles de leur adoption, obéissent aux calculs d'acteurs « maximiseurs ». Poussée à cette extrémité, l'explication perd pratiquement toute dimension institutionnelle et se heurte aux mêmes limites liées à ses prémisses.

Les institutionnalistes sociologiques sont plus utiles ici pour comprendre les raisons de la stabilité institutionnelle en général, définie

77. G. Hermet, « La démocratisation à l'amiable, de l'Espagne à la Pologne », *Commentaire*, vol. 13, n° 50, 1990, p. 283.

78. G. Hermet, *Le passage à la démocratie*, p. 83.

79. G. Hermet, « Présentation : le temps de la démocratie ? », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 128, 1991, p. 272.

80. Guiseppe DiPalma, *To Craft Democracies : An Essay On Democratic Transitions*, Berkeley, University of California Press, 1990.

81. Richard Gunter et John Higley (dir.), *Elites and Democratic Consolidation in Latin America and Southern Europe*, New York, Cambridge University Press, 1992 ; J. Higley et Jan Pakulski, « Jeux de pouvoir et consolidation de la démocratie en Europe centrale et orientale », *Revue française de science politique*, vol. 50, n°s 4-5, 2000, p. 657-678 ; M. Burton et J. Higley, « The Study of Political Elite Transformations », *International Review of Sociology*, vol. 11, n° 2, 2001, p. 181-199.

82. A. Przeworski, *Democracy and the Market*, p. 19, 26.

comme la simple persistance des institutions, qui diffère de la consolidation. P. Hall et R. Taylor ou Peter Berger et Thomas Luckman ont bien montré comment, dans cette perspective, la socialisation, l'accoutumance et la légitimité sociale perçue des institutions pouvaient expliquer que les gens continuent à se conformer à leurs prescriptions, y compris lorsque celles-ci vont à l'encontre de leurs intérêts apparents⁸³. Cependant, tout un pan de la littérature qui met en relation le contexte culturel et les changements institutionnels en Afrique, par exemple, pourrait être considéré comme participant de la contribution néo-institutionnelle. La difficulté ici consiste à distinguer, dans les études africaines notamment, les approches de l'institutionnalisme sociologique des approches culturelles en général.

NÉO-INSTITUTIONNALISMES ET RUPTURE DU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Le principal débat tourne ici autour de la résistance des systèmes aux crises selon les types d'arrangements institutionnels choisis. Il se retrouve surtout chez les tenants de l'institutionnalisme historique. La thèse dominante veut que les régimes présidentiels soient moins viables que les régimes parlementaires et semi-parlementaires. Les premiers seraient trop rigides et n'offriraient pas de porte de sortie démocratique en cas de crise entre l'exécutif et le législatif, adossés tous les deux à leur légitimité populaire. À l'inverse, les secondes seraient plus viables en raison de leur flexibilité qui permet, en cas de crise, de changer de gouvernement sans attendre les élections⁸⁴. Juan Linz et A. Stepan⁸⁵ figurent parmi les premiers auteurs qui ont développé ce type d'hypothèses. Ils avancent l'argument selon lequel le régime présidentiel génère potentiellement des conflits plus importants dans la mesure où il favorise un jeu à somme nulle (*winner takes all*) et une marginalisation de l'opposition. J. Linz a écrit, de ce fait, qu'il existait un « péril du présidentielisme⁸⁶ ». C. Skach et A. Stepan sont parvenus à une conclusion similaire dans leur recherche de corrélations entre présidentielisme pur ou parlementarisme pur d'un côté, et consolidation démocratique de l'autre⁸⁷. Ils estiment que la corrélation est plus forte avec le second qu'avec le premier. Mieux encore, ils ont analysé

83. P. Hall et R. Taylor, « La science politique » ; Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridien-Klincksieck, 1987.

84. David Beetham, « Conditions for Democratic Consolidation », *Review of African Political Economy*, n° 60, 1994, p. 70.

85. Voir J. Linz et A. Stepan, *The Breakdown of Democratic Regimes*, p. 72-73.

86. J. Linz, « The Perils of Presidentialism ».

87. C. Skach et A. Stepan, « Constitutional Frameworks and Democratic Consolidation », p. 1-22.

une série de données relatives à la capacité des deux systèmes à survivre et leur vulnérabilité aux coups d'État militaires. Ils ont remarqué qu'entre 1976 et 1979, à l'exception des pays de l'OCDE, seuls 20 % (5 sur 25) des régimes présidentiels sont restés démocratiques pendant 10 années consécutives contre 61 % (17 sur 28) des régimes parlementaires, soit un taux de survie trois fois supérieur pour les régimes parlementaires. Ces dernières statistiques sont confirmées par Fred Riggs⁸⁸, qui note que le taux d'échec des systèmes présidentiels a été nettement supérieur à celui des systèmes parlementaires : 91 % (30 cas) pour les premiers contre 31 % (13 cas) pour les seconds. Selon ces chiffres, un système présidentiel risque six fois plus qu'un système parlementaire de succomber à une domination militaire.

Cette position est toutefois relativisée par certains. Doh Chull Shin⁸⁹ reconnaît que le présidentielisme est peu représenté parmi les démocraties stables, car sur 31 démocraties qui ont plus de 25 ans d'existence, seules 4 sont de type présidentiel (Venezuela, Colombie, États-Unis, Costa Rica). Mais, remarque-t-il, si l'on se tourne vers les démocraties du tiers monde, le présidentielisme fait mieux. En 1992, sur 8 pays dont le régime démocratique avait 25 ans, 5 étaient parlementaires et 3 présidentiels. Sur les 23 pays du tiers monde qui en 1992, avaient expérimenté 2 élections (*turn over test*), 11 étaient présidentiels et 9 parlementaires. Et, si au cours de ce siècle (avant 1993), 50 % des régimes démocratiques qui ont succombé en Amérique latine sont de type présidentiel contre 47 % de régimes parlementaires, il se trouve qu'en Afrique, en Asie et en Europe du Sud, la plupart des échecs concernent des régimes parlementaires. En tenant compte de ces données empiriques, nous dit D. C. Shin, il est difficile de soutenir l'argument selon lequel le système parlementaire conduit mieux à une démocratie stable que le système présidentiel.

Une illustration de cette vision nuancée ressort d'une comparaison de l'impact du type de régime sur les trajectoires réussies du Bénin et interrompue du Niger entre 1990 et 1998⁹⁰. Dans le premier cas, la rigide séparation des institutions et la fixité des mandats caractéristiques du régime présidentiel ont permis de réfréner les impatiences, de limiter les manœuvres de disqualification et de contenir les stratégies dans l'horizon des élections. Au Niger, au contraire, le système semi-présidentiel couplé avec un scrutin proportionnel (générateur de fragmentation de la représentation et imposant des coalitions) s'est révélé

88. Fred W. Riggs, « Fragilité des régimes du tiers monde », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 136, 1993, p. 259.

89. D. C. Shin, « On the Third Wave of Democratization », p. 160.

90. M. Gazibo, « La démarche comparative binaire : éléments méthodologiques à partir d'une analyse de trajectoires contrastées de démocratisation », à paraître, *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9, n° 3 (à paraître).

fatal. Il a entraîné la généralisation des conflits à l'ensemble des institutions et l'instabilité gouvernementale qui est liée aux changements d'alliances entre forces politiques. Les institutions apparaissent ainsi comme des canevas qui ont leur influence intrinsèque. Mais celle-ci est variable selon les contextes et les contraintes, selon les stratégies des acteurs et leurs interactions⁹¹.

Comment les institutionnalistes des choix rationnels expliquent-ils la désobjectivation de l'ordre institutionnel démocratique ? Ils suivent le principe utilitariste selon lequel, si les institutions cessent d'être des cadres à l'intérieur desquels leurs intérêts sont préservés, les acteurs peuvent les subvertir. On peut déduire ce type de perspectives en retournant les propositions qui lient la consolidation de la démocratie au talent des acteurs et au consensus entre élites pour inscrire leurs actions dans le cadre des institutions et des procédures démocratiques. La proposition la moins discutée est celle de la nécessité d'avoir des acteurs habiles si l'on veut éviter la rupture du processus, tant il est vrai que des acteurs qui perçoivent le jeu démocratique comme un jeu à somme nulle ont plus tendance à le subvertir qu'à s'y conformer. Mais il semble difficile de rester à ce niveau d'explication intentionnelle et d'oublier ce que les institutionnalistes historiques ont bien montré, à savoir que les crises prennent leur source dans la structure de classe, dans la nature de l'ancien régime ou dans les modes de transition. Autrement dit, on revient à l'idée de la formation des préférences qui, donnée chez les institutionnalistes des choix rationnels, est construite chez les autres et constitue pour K. Thelen et S. Steinmo⁹², probablement leur principal point de différence.

Pour leur part, ceux qui s'apparentent aux institutionnalistes sociologiques sont très proches d'une vision culturaliste dans l'explication de la rupture du processus de démocratisation. Parmi les problématiques utilisées se trouvent celles du mimétisme et de l'importation des modèles institutionnels et celle de l'occidentalisation du monde⁹³. La rupture proviendrait de la distorsion entre normes sociales et normes institutionnelles, ces dernières étant perçues comme des arrangements désincarnés, insignifiants, qui flottent au dessus de la société sans la pénétrer⁹⁴. Cette approche est largement critiquée. D. Darbon insiste sur les phénomènes de réappropriation et d'indigénisation des modèles

91. P. Pierson, *The New Politics of the Welfare State*, p. 9.

92. S. Steinmo et K. Thelen, « Historical Institutionalism », p. 9.

93. Yves Meny (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel, la greffe ou le rejet ?*, Paris, L'Harmattan, 1993 ; B. Badie, *L'État importé, essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

94. S. Mappa, « L'injonction démocratique » ; F. Akindès, *Les mirages de la démocratisation en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Karthala, 1996 ; Mwayila Tshiyembe, « La science politique africaniste et le statut théorique de l'État : un bilan négatif », *Politique africaine*, n° 71, 1998, p. 109-132.

même lorsque ceux-ci sont exogènes⁹⁵. Luc Sindjoun dénonce les approches en termes de dichotomies entre « le haut et le bas », entre « l'interne et l'externe » ; il estime que les institutions pénètrent plus la société qu'il n'y paraît⁹⁶. D'autres auteurs critiquent le côté statique de ces analyses en insistant sur le caractère construit et dynamique de la culture⁹⁷. Dans une perspective plus offensive, Jean du Bois de Gaudusson⁹⁸ insiste sur l'effectivité croissante des institutions dans les nouvelles démocraties africaines et M. Bratton et Robert Mattes ont constaté dans leurs enquêtes sur le rapport des « gens » à la démocratie, un *Africans' surprising universalism* en ce sens que la manière dont les africains perçoivent la démocratie n'a rien d'irréductible, au contraire⁹⁹. Toutes ces critiques nuancent le déterminisme culturel et, de ce point de vue, P. Schmitter et T. L. Karl¹⁰⁰ en institutionnalistes historiques, retournent l'argument en appelant à mettre les institutions de la démocratie en amont des transformations culturelles et non l'inverse.

CONCLUSION

Il ressort d'abord de cette revue des écrits que l'analyse de la démocratisation qui était vue comme un champ vierge des recherches néo-institutionnalistes, il y a une dizaine d'années, en est devenue à présent l'un des objets phares. L'ontologie, les propositions théoriques, les types de variables et les méthodes de recherche néo-institutionnelles n'ont pas seulement influencé ça et là les modèles d'analyse qui guident la recherche sur la démocratisation¹⁰¹. C'est une véritable réorientation de l'épistémologie de la démocratisation qui s'est opérée au contact du

95. D. Darbon, « À qui profite le mime ? », dans *Les politiques du mimétisme institutionnel*, p. 113-133

96. Luc Sindjoun, *Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique noire*, Dakar, Codesria, 1999.

97. René Otayek, « Démocratie, culture politique, sociétés plurielles : une approche comparative à partir de situations africaines », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 6, 1997, p. 798-822.

98. Jean du Bois de Gaudusson, « Les solutions constitutionnelles des conflits politiques », *Afrique contemporaine*, numéro spécial, 4^e trimestre 1996, p. 250-256.

99. M. Bratton et Robert Mattes, « Africans' Surprising Universalism », *Journal of Democracy*, vol. 12, n° 1, 2001, p. 107-121.

100. T. L. Karl et P. Schmitter, « Les modes de transition », p. 286

101. E. Friedberg souligne la richesse analytique de cette approche. Voir E. Friedberg, « En lisant P. Hall et R. Taylor », *Revue française de science politique*, vol. 48, n° 3-4, 1998, p. 507. Un son discordant sur ce point est cependant celui de Leonardo Morlino, qui déplore la faiblesse de la transitologie en termes de constructions théoriques. Voir L. Morlino « Consolidation démocratique : la théorie sur l'ancrage », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, n° 2, 2001, p. 245-267.

néo-institutionnalisme. Cette réorientation s'apparente à une révolution scientifique, telle que l'entend Thomas Kuhn, en ce sens que le recours à cette approche a permis de briser une bulle théorique, celle du behaviorisme et du quantitativisme, pour en créer une autre, qui privilégie la variable institutionnelle mais de manière renouvelée. D'une part, le concept d'institution a gagné en complexité par rapport à l'ancien institutionnalisme, dont l'objet principal était la démocratie et ses institutions, mais dans une perspective essentiellement formelle. D'autre part, le néo-institutionnalisme, intégrant en cela les critiques formulées par les behavioristes et par d'autres approches contre l'ancien institutionnalisme, est plus éclectique, ce qui en retour explique la tendance des chercheurs à admettre l'existence d'autres types de variables intervenantes que les variables institutionnelles, notamment en matière de démocratisation.

Il ressort ensuite, et l'éclectisme en est un signe, que dans l'analyse des démocratisations, les transitologues se trouvent confrontés à certaines impasses découlant des limites de la théorie néo-institutionnelle qui les guide. La plus évidente concerne la capacité à expliquer, conformément à l'ontologie institutionnelle, les changements et les bifurcations démocratiques (*path shifting*)¹⁰². La théorie néo-institutionnelle est ici peu différente d'autres explications en science politique parce qu'elle est plus armée pour expliquer la stabilité et les effets de structuration et de continuité, que le changement. Il apparaît à cet égard que l'explication de la consolidation est plus conforme à l'ontologie institutionnelle, même si c'est au prix d'un risque de réification des institutions considérées pratiquement comme des acteurs individuels.

Il ressort enfin, au-delà de l'appréciation globale en termes d'apports comme de limites, que tout regard sur les possibilités et les problèmes posés par l'utilisation du néo-institutionnalisme dans les travaux sur la démocratisation doit être nuancé. En ce sens, nous avons proposé de découper la démocratisation en trois moments analytiques (la transition, la consolidation et la rupture) et de s'interroger ensuite seulement sur la manière dont chacun des institutionnalismes aborde ces moments. Cette posture de recherche permet de faire ressortir aussi bien les défis différents que ces derniers posent à l'analyse, que l'asymétrie de pertinence de l'institutionnalisme historique, de l'institutionnalisme sociologique et de l'institutionnalisme des choix rationnels selon le moment dont il faut rendre compte.

La première perspective semble la plus heuristique en raison de sa position charnière. Les institutionnalistes historiques mettent l'accent sur les formules institutionnelles, mais n'oublent pas les acteurs et les processus de diffusion et de résistance. La deuxième perspective, dont les tenants insistent sur la conformité ou les distorsions sociales des modèles institutionnels et du changement, est sur un terrain occupé par

102. Voir Y. Surel, « Comparer les sentiers institutionnels ».

les perspectives culturalistes de la démocratisation et se trouve ainsi largement éclipsée. La dernière perspective a l'ambition universalisante des théories basées sur le comportement. Mais c'est aussi là sa faiblesse, la démocratisation n'étant jamais (quel que soit le moment) seulement affaire de choix¹⁰³. C'est en restant attentif à ces différences qu'il devient possible de reconnaître l'ampleur, mais aussi les limites de la contribution du néo-institutionnalisme à l'étude comparée des démocratisations.

103. Ainsi que le montre Ernest Gellner, les hommes sont plus des animaux qui évitent les gaffes que des maximiseurs. E. Gellner, « L'animal qui évite les gaffes ou un faisceau d'hypothèses », dans *Sur l'individualisme*, p. 32-33.